

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Carine MEGUEULLE, appartenant au groupe Agence Française de Développement (ci-après « AFD »), à l'effet de :

- Signer le bail relatif à la location d'un logement à Francfort, pour une durée de 25 mois, pour un coût maximum du loyer de 3 000 €/mois, dans le cadre de sa mise à disposition au sein de la KFW,
- Accomplir tous actes se rapportant à cette location, y compris tous les actes relatifs aux démarches et procédures nécessaires,
- Accomplir tous actes relatifs au paiement de tous droits d'enregistrement dus en relation avec cette location.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 27 juillet 2020
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX